canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur
Jacques Nicolet
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : PM/15016537

Lausanne, le 20 août 2014

Pétition (13_PET_022) « pour le maintien de la Poste de Paudex »

Monsieur le Président du Grand Conseil,

Vous nous avez transmis la pétition mentionnée sous rubrique. La mise en œuvre de la stratégie d'entreprise de la Poste Suisse SA a déjà fait l'objet de l'interpellation Marc Oran – La Poste ferme des bureaux : jusqu'à quand, ainsi que de celle de Christa Calpini – Bureau de poste et pharmacie.

Dans les réponses du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur ces deux interpellations, le Gouvernement a exposé avec précision son appréciation de la situation. En résumé, il rappelle d'abord le cadre légal dans lequel se déploie l'activité de la Poste Suisse SA, notamment l'article 34 de l'ordonnance sur la poste, article qui donne un cadre clair au processus de consultation des communes, à l'information envers les Cantons et aux procédures de recours auprès de Postcom. Il confirme aussi l'appréciation généralement positive portée désormais sur le fonctionnement des agences postales, ceci après une première phase de déploiement souvent empreinte d'inquiétude auprès des usagers. Enfin, le Conseil d'Etat a aussi analysé la compatibilité d'une agence postale localisée dans une pharmacie. Aucune objection fondée ne saurait y être formulée.

En conclusion, et quand bien même l'évolution permanente et nécessaire du réseau de distribution postale est un thème particulièrement sensible, le Conseil d'Etat ne considère pas devoir intervenir dans le cas soulevé par les pétitionnaires. Un suivi attentif, en premier lieu par les autorités communales, apparaît par contre adéquat, si les craintes relevées par les pétitionnaires venaient à se matérialiser et que les inconvénients de la solution déployée dépasseraient largement les avantages escomptés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Grand Conseil, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT	LE CHANCELIER
Pierre-Yves Maillard	Vincent Grandjean

Copie

- SPECo